

OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTIONS	INDICATEURS		ECHANCE	ACTEURS A MOBILISER	COMMENTAIRES
		Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultat (impact)			
<b>AXE 1 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES INTERVENANTS</b>						
1,1 Prise en charge des usagers spécifiques. Parfaire la connaissance des agents sur les spécificités de certains usagers	Mise en place de formations complémentaire à celles proposée par le CNFPT. Proposer des sessions de formation, animées par des personnes ressources formées sur des thèmes tels que « les addictions », les « maladies neurodégénératives » etc.	Nombre de sessions de formation mises en places.	Nombre d'agents formés	2026	- Service Ressources Humaines de la collectivité - CNFPT, CSPA, France Alzheimer, France Parkinson,... - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH - L'ensemble des agents titulaires du SAD	S'assurer que chaque professionnel a eu accès à l'information du calendrier des sessions de formation
<b>AXE 2 : INTERVENIR SUR UNE AMPLITUDE HORAIRE INCLUANT LES SOIRS, LES WEEK-ENDS ET LES JOURS FERIES</b>						
<b>AXE 3 : CONTRIBUER A LA COUVERTURE DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</b>						
<b>AXE 4 : APPORTER UN SOUTIEN AUX AIDANTS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES</b>						
4,1 Aide aux aidants : Offrir des temps de répit aux aidants qui ne bénéficient pas encore du soutien de la Plateforme d'aide aux aidants ou de l'AJA la « Maison bleue ».	Créer, à l'intérieur du SAD, une cellule d'agents formés se déplaçant chez les usagers aidant un malade pour lui permettre de bénéficier d'un temps pour lui. Proposer ainsi une alternative à la PFR et/ou l'AJA.	Formations mises en place et nombre d'agents volontaires pour cette action. Nombre d'usagers identifiés.	Nombre d'usagers ayant été pris en charge par la cellule du SAD, Nombre d'usagers prises en charge par la suite par la Plateforme de répit et/ou l'AJ.	2025	- Service Ressources Humaines de la collectivité (formations sur cette nouvelle activité à la fiche de poste d'AVS), - CNFPT, France Alzheimer, France Parkinson,... - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH, - AVS sur la base du volontariat.	Favoriser la bonne coordination des services du Pôle PAH Assurer l'accompagnement des professionnels sur cette nouvelle activité. Respecter la règle du volontariat des AVS.
<b>AXE 5 : ACCOMPAGNER DES PERSONNES DONT LE PROFIL DE PRISE EN CHARGE PRESENTE DES SPECIFITES</b>						
5,1 Réaliser une évaluation de début de prise en charge après 2 mois d'intervention. Ajuster la PEC.	Rendre visite à domicile pour évaluation aux nouveaux usagers ou aux usagers ayant une nouvelle PEC. Tenir un registre des visites à programmer. Ajouter à la fiche de poste d'un Responsable de secteur.	Formations des responsables de secteur mises en place. Registre des visites programmées (nouveaux usagers et usagers ayant une nouvelle PEC).	Nombre de visites réalisées, Nombre de prises en charge réajustées, Analyse des retours des questionnaires de satisfaction.	2025	- Service Ressources Humaines (formations des responsables de secteur à l'évaluation et la visite à domicile), - CNFPT, - Responsables de secteur SAD, - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH.	Veiller à développer les réunions de concertation et de transmissions pour prioriser les visites à effectuer. Favoriser la coordination entre les services du Pôle PAH.
5,2 S'assurer que toutes les conditions (notamment matérielles) sont respectées pour le bien-être de l'utilisateur et de l'agent.	Visiter les usagers bénéficiant de PEC supérieures à 25h hebdo, tenir un registre des visites à programmer. Ajouter à la fiche de poste d'un responsable de secteur.	Nombre d'usagers en GIR 1/2/3 pris en charge et nombre d'heures correspondantes. Nombre de responsables de secteur formés. Formations des responsables de secteur mises en place.	Nombre de visites et réalisées. Nombre d'aménagements du domicile effectués, Nombre de désinfections effectuées.	2026	- Service Ressources Humaines de la collectivité (formations des responsables de secteur à l'évaluation et la visite à domicile), - Service prévention de la collectivité : prévention des troubles musculo-squelettiques, - Service d'hygiène et de santé publique de la collectivité, - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH, - Prestataires de matériel médical.	Veiller à développer les réunions de concertation et de transmissions pour prioriser les visites à effectuer. Favoriser la coordination entre les services du Pôle PAH
5,3 Permettre aux agents de s'exprimer, d'être entendus et écoutés par un professionnel formé à l'analyse de la pratique, extérieur à la structure.	Groupe de parole d'1h1/2 une fois par mois. Hors juillet août, recrutement d'un professionnel formé à l'écoute.	Recrutement d'un professionnel formé à l'analyse de la pratique.	Nombre de participants aux groupes de paroles et assiduité des agents. Bilan annuel de l'animateur.	2026	- Service Ressources Humaines de la collectivité (recrutement du professionnel formé à l'analyse de la pratique) - Auxiliaires de Vie Sociale du SAD	S'assurer que chaque professionnel a eu accès à l'information du calendrier des sessions de formation. Veiller à la construction d'un cahier des charges pour le recrutement du professionnel en adéquation avec le métier d'AVS.
5,4 Réussir au mieux l'intégration des nouveaux agents. Transmettre les valeurs du SAAD. Valider le savoir faire et le savoir être du nouvel agent	Prise en charge du nouvel agent par un tuteur sur une période de 5 jours Organiser le tutorat avec les agents formés en amont. Debriefing en fin de tutorat	Formation des agents identifiés au tutorat	Nombre de tutorat mis en place et durée de ces derniers. Nombre d'agents tutorés présents sur le service l'année N+1	2025	- Service Ressources Humaines (formation tutorat) - CNFPT - Responsables de secteur du SAD - Auxiliaires de Vie Sociale du SAD	Assurer l'accompagnement des professionnels sur Cette nouvelle activité. Respecter la règle du volontariat des AVS.
<b>AXE 6 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNEES</b>						

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 086-268600046-20231213-CS23XXPADL0092A-DE

<p>6,1 L'isolement des personnes âgées Accueillir des usagers extérieurs aux RA dans les RA Organiser et encadrer des activités Rassembler des usagers autour d'un loisir ou d'un projet commun. Lui faire vivre un autre quotidien. Favoriser la socialisation Lutter contre l'isolement des usagers</p>	<p>Mettre en place un système de transport des usagers non mobiles pour les accompagner dans les RA, pour participer aux actions et animations mises en place. Proposer des activités innovantes et attrayantes. Organisation du transport .Recrutement d'un personnel pour encadrer. Animer des après midi collectives autour de thèmes chers à chacun : Jeu de carte, cuisine, cinéma, promenades, etc ..... Recenser les usagers demandeurs.Organiser les visites et les activités.</p>	<p>Recrutement d'un personnel d'encadrement pour les activités. Nombre d'usagers « non mobiles » pris en charge par le SAD.</p>	<p>Nombre d'usagers du domicile participant aux activités et animations sur les RA.Nombre d'AVS impliquées dans l'action.</p>	<p>2027</p>	<p>- Service Ressources Humaines de la collectivité (formations sur cette nouvelle activité à la fiche de poste d'AVS), - CNFPT, - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH (ex : personnel formé à l'animation sur les RA), - AVS sur la base du volontariat.</p>	<p>Respecter la règle du volontariat des AVS. Favoriser la coordination entre les services du Pôle PAH.</p>
<p>6,2 L'isolement des personnes âgées 2) S'assurer du bien être des usagers isolés. Assurer des échanges réguliers Lutter contre l'isolement et le sentiment d'abandon</p>	<p>En s'appuyant sur la liste des personnes répertoriées sur le « registre communal d'alerte » proposer et programmer des appels réguliers, Définir le rythme des actions. Recenser les usagers demandeurs Former les agents</p>	<p>Recenser les usagers demandeurs via le « registre communal d'alerte ». Former les agents.</p>	<p>Nombre d'actions menées et nombre d'usagers contactés.</p>	<p>2026</p>	<p>- Service ressources Humaines (formations) - AVS volontaires du SAD - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH, en particulier ceux du VAC.</p>	<p>Respecter le principe de volontariat des AVS. Favoriser le travail pluridisciplinaire du Pôle PAH.</p>
<p>6,3 L'isolement des personnes âgées, partager des moments d'échange au domicile de l'utilisateur. Lui faire vivre un autre quotidien. Socialisation. Lutter contre l'isolement des usagers.</p>	<p>Sur demande, programmer des activités au domicile des usagers pour partager autour d'autre activité que des toilettes ou du ménage. Recenser les usagers demandeurs. Organiser les visites et les activités.</p>	<p>Recenser les usagers demandeurs. Organiser les visites et les activités. Disposer d'un personnel volontaire formé à l'animation.</p>	<p>Nombre d'usagers ayant participé à ces activités. Nombre de visites et d'activités organisées.</p>	<p>2027</p>	<p>- Service Ressources Humaines (formation animation) - Personnel d'animation du Pôle PAH - Auxiliaires de Vie Sociales volontaires du SAD - Responsables de secteur du SAD.</p>	<p>Respecter le principe de volontariat des AVS. Favoriser le travail pluridisciplinaire du Pôle PAH.</p>